

CONSEIL GENERAL DE TARN-ET-GARONNE

—  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE**

**3<sup>ème</sup> REUNION DE 2005**

**Séance du 27 juin 2005**

CG 05/3<sup>ème</sup>/I-09

**BASE DE PLEIN AIR ET DE LOISIRS  
DU TARN ET DE LA GARONNE**

—  
**DECISION MODIFICATIVE N° 1 DE 2005**  
—

J'ai l'honneur, par le présent rapport, de porter à votre connaissance l'état d'avancement du programme pluriannuel de développement de la Base de Plein Air et de Loisirs du Tarn et de la Garonne, ainsi que de soumettre à votre appréciation le projet de Décision Modificative n°1 pour l'exercice 2005.

**I – PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT**

A l'occasion du vote du budget primitif, vous avez approuvé mon rapport relatif au programme de développement de la Base et validé le projet définitif retenu par le Conseil de Gestion.

Je vous rappelle que ce vaste programme s'articule autour des trois grands axes suivants :

⇒ la réhabilitation des voiries, des cheminements piétonniers, des aménagements paysagers et la redistribution des aires de stationnement, ainsi que le réaménagement complet de la zone réservée aux bateaux et à la mise à l'eau,

⇒ la construction de locaux pédagogiques modernes, composés de deux salles de classe avec annexes et dégagements, ainsi que les vestiaires-sanitaires nécessaires aux activités sportives,

⇒ le réaménagement et la redistribution des locaux d'hébergement, avec la réhabilitation de l'existant et la construction de structures nouvelles, ainsi que la rénovation de la zone de restauration.

Sur le premier point, les travaux ont été engagés sous le contrôle de nos services techniques et du C.A.U.E. Une première tranche de parking a été réalisée avant la saison estivale. La poursuite des opérations est envisagée après cette même saison.

S'agissant des deux autres points portant sur les bâtiments, le programme définitif adopté comprend la construction des locaux pédagogiques et des vestiaires-sanitaires, la rénovation des locaux abritant la restauration collective, ainsi que la transformation des locaux d'hébergement existants, plus adaptés aux standards actuels, et la construction de quatre « chalets » de 9 places, afin de maintenir la capacité d'accueil globale à 72 places. Le coût global prévisionnel de ces travaux a été arrêté à 1 328 676 €HT.

Comme je vous l'indiquais dans mon précédent rapport du budget primitif, les crédits nécessaires à leur financement seront inscrits sur le budget de la Base, au fur et à mesure des notifications des aides sollicitées auprès de l'Europe, de l'Etat et de la Région.

S'agissant plus précisément du planning prévisionnel j'ai demandé à M. le Président du Conseil de Gestion et aux services concernés de tendre vers l'échéancier suivant, en scindant les travaux en deux grandes phases :

**1<sup>ère</sup> phase** : construction des locaux pédagogiques, vestiaires-sanitaires et chalets d'hébergement ( 792 372 €HT)

- ★ juin/juillet 2005 : bouclage du dossier de consultation des entreprises,
- ★ octobre/novembre 2005 : lancement des travaux (après la saison estivale),
- ★ avril 2006 : réception des travaux.

**2<sup>ème</sup> phase** : réhabilitation de l'hébergement existant et de la restauration collective (536 304 €HT)

- ★ mai 2006 : bouclage du dossier de consultation des entreprises,
- ★ octobre/novembre 2006 : lancement des travaux,
- ★ mars/avril 2007 : réception des travaux.

## **II – PROJET DE DECISION MODIFICATIVE N° 1 DE 2005**

Le projet de décision modificative n° 1 pour 2005 de la Base de Plein Air et de Loisirs du Tarn et de la Garonne, adopté par le conseil de gestion lors de sa séance du 3 juin 2005, s'équilibre en mouvements réels à 821 283,00 €

Les dépenses s'établissent de la façon suivante :

**- SECTION D'INVESTISSEMENT**

- Compte 16 – Emprunts et dettes assimilés .....	1 303,00 €
- Compte 21 – Immobilisations corporelles .....	- 9 100,00 €
- Compte 23 – Immobilisations en cours .....	764 628,00 €
- Chapitre 020 – Dépenses imprévues.....	7 669,00 €
- Compte 001 – Solde d'exécution de la section d'investissement reporté .....	1 344,00 €
	-----
<b>- Total des dépenses d'investissement .....</b>	<b>765 844,00 €</b>

**- SECTION DE FONCTIONNEMENT**

- <u>CHAPITRE 011</u> – Charges à caractère général	
- Compte 60 – Achats.....	23 400,00 €
- Compte 61 – Autres charges externes – Services extérieurs .....	12 023,00 €
- Compte 62 (sauf 621) – Autres services extérieurs .....	59,00 €
	-----
- Sous-total des dépenses du chapitre 011 .....	35 482,00 €
- <u>CHAPITRE 012</u> – Charges de personnel et frais assimilés	
- Compte 64 – Charges de personnel .....	19 957,00 €
	-----
- Sous-total des dépenses du chapitre 012 .....	19 957,00 €
<b>- Total des dépenses de fonctionnement.....</b>	<b>55 439,00 €</b>

**TOTAL GENERAL DES DEPENSES .....821 283,00 €**

L'ensemble de ces dépenses est équilibré par les recettes suivantes :

**- SECTION D'INVESTISSEMENT**

- Compte 13 – Subventions d'investissement .....	328 300,00 €
- Compte 16 – Emprunts et dettes assimilées .....	459 644,00 €
	-----
<b>- Total des recettes d'investissement .....</b>	<b>787 944,00 €</b>

**- SECTION DE FONCTIONNEMENT**

- CHAPITRE 70 – Produits des services, du domaine et ventes diverses .....	- 1800,00 €
- CHAPITRE 013 – Atténuation de charges .....	951,00 €
- Compte 002 – Solde d'exécution de la section de fonctionnement reporté .....	34 188,00 €
	-----
- <b>Total des recettes de fonctionnement.....</b>	<b>33 339,00 €</b>
<b>TOTAL GENERAL DES RECETTES.....</b>	<b>821 283,00 €</b>

\*\*\*

Je vous saurais gré de bien vouloir délibérer sur le projet de décision modificative n° 1 de la Base de Plein air et de Loisirs du Tarn et de la Garonne pour 2005, tel qu'il vient de vous être présenté.



Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis du conseil de gestion réuni le 3 juin 2005,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL GENERAL**

- Prend acte de l'état d'avancement du programme pluriannuel de développement de la base de plein air et de loisirs du Tarn et de la Garonne selon l'échéancier suivant :

**1<sup>ère</sup> phase** : construction des locaux pédagogiques, vestiaires-sanitaires et chalets d'hébergement ( 792 372 €HT)

- ★ juin/juillet 2005 : bouclage du dossier de consultation des entreprises,
- ★ octobre/novembre 2005 : lancement des travaux (après la saison estivale),
- ★ avril 2006 : réception des travaux.

**2<sup>ème</sup> phase** : réhabilitation de l'hébergement existant et de la restauration collective (536 304 €HT)

- ★ mai 2006 : bouclage du dossier de consultation des entreprises,
- ★ octobre/novembre 2006 : lancement des travaux,
- ★ mars/avril 2007 : réception des travaux.

- Précise que les crédits nécessaires au financement des travaux seront inscrits sur le budget de la Base, au fur et à mesure des notifications des aides sollicitées auprès de l'Europe, de l'Etat et de la Région ;
- Approuve la décision modificative n° 1 de 2005 de la base qui s'équilibre en mouvements réels à 821 283,00 €

Adopté à l'unanimité.

Le Président,